



Elections aux commissions consultatives
paritaires (CCP) compétentes à l'égard des
agents non titulaires relevant de la DRAAF



FORCE OUVRIERE

Formateurs CFA, CFPPA, ACER, Assistants d'éducation, agents administratifs ou techniques payés sur budget d'établissement, en DDAF, DDSV... vous êtes appelés à voter pour élire vos représentants aux CCP relevant de la DRAAF.

POURQUOI UNE CCP ?

➤ Les Commissions Consultatives Paritaires sont composées **pour moitié de représentants de l'administration et pour moitié d'agents non titulaires** désignés par les syndicats en fonction des résultats de ces élections.

- Elles sont consultées sur les points suivants concernant un agent :
- 1 – Licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai
 - 2 – Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme
 - 3 - Toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle
 - 4 - Saisine par chaque agent de sa situation individuelle

➤ *Ce sont donc des instances importantes où pourront être traités tous les litiges entre un agent non titulaire et l'administration dans un cadre paritaire, notamment du fait que tout agent a la possibilité de saisir directement la CCP. (c'était une revendication de Force Ouvrière qui a été retenue pour toutes les CCP)*

Les agents pourront ainsi être défendus par leurs représentants qui siègeront à la CCP.

FORCE OUVRIERE, syndicat confédéré :

FORCE OUVRIERE est une Confédération syndicale présente dans tous les secteurs du salariat public et privé et dans tous les organismes qui en dépendent..

Dirigée par Jean-Claude Mailly depuis le 7 février 2004, **Force Ouvrière est libre et indépendante** à l'égard de toutes les pensées politiques, religieuses ou philosophiques, conformément aux principes fondamentaux de la charte syndicale *d'Amiens*.

FO revendique notamment :

- L'arrêt des licenciements et suppressions de postes
- La défense des services publics
- L'augmentation générale des salaires
- La défense de la Sécurité sociale fondée sur le salaire différé, le code des pensions, la retraite à 60 ans.

POURQUOI VOTER FORCE OUVRIERE ?

➤ Que ce soit dans les instances paritaires ou dans les groupes de travail, FORCE OUVRIERE se bat pied à pied sur tous les dossiers pour défendre, en **toute indépendance** de l'Administration, les personnels et porter leurs légitimes revendications. **POUR TOUS LES AGENTS :**

- L'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique dont sont victimes en premier les agents non titulaires, le ré-emploi de tous les agents.
- La mise en place d'un nouveau plan de déprécarisation qui permette à chaque agent d'accéder à la titularisation.
- L'augmentation et une évolution des salaires, l'amélioration de la protection sociale
- Un véritable droit à la formation dès la prise de fonction.
- Un reclassement après titularisation qui prenne en considération la totalité des années effectuées comme non-titulaire
- La validation des services accomplis pour la pension après titularisation
- Le maintien de l'enseignement agricole au sein du MAP

**VOUS AVEZ UNE VOIX,
FAITES LA ENTENDRE
VOTEZ DES
MAINTENANT
POUR UN SYNDICAT
LIBRE ET INDEPENDANT**

**VOTEZ
FORCE
OUVRIERE**

Avant le 05 mai

SPECIAL CFA - CFPPA

VOTER F.O. DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, C'EST VOTER POUR LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECHERCHE ET DES TECHNIQUES AGRICOLES - S.F.O.E.R.T.A. -

VOTER FO, c'est voter pour le seul syndicat représentatif de la DGER à défendre l'enseignement agricole sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

VOTER FO, c'est voter pour un syndicat qui a toujours défendu la formation professionnelle et l'apprentissage dans notre système de formation.

VOTER FO, c'est voter pour un syndicat qui se bat contre la tentative de remise en cause du protocole de gestion pour la gestion des personnels (Circulaire DGER 2001 du 20/03/1998). Ce protocole, et la note de service d'application (DGER 2095 du 07/10/1998) définit un cadre d'emploi minimal national des personnels (après délibération du conseil d'administration de l'EPL), notamment en matière :

- d'obligations de service
- d'indices des rémunérations
- de congés.

Le décret 86-83, qui constitue la base réglementaire des non titulaires de droit public a connu quelques modifications qui ne remettent nullement en cause le protocole. Au plus, viennent-elles le conforter et en préciser certains points (dossier de recrutement, mesures disciplinaires, introduction des la « CDIisation » des contrats au bout de 6 ans de CDD, ...).

VOTER FO, c'est voter pour un syndicat qui refuse la privatisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Pour défendre les personnels des CFA-CFPPA,

Le SFOERTA exige :

- Que les Commissions Paritaires Nationales et Régionales de suivi soient réactivées pour harmoniser les conditions d'emploi de tous les personnels.
- La remise d'un contrat de travail dès le début de l'entrée en activité conforme au contrat-modèle du protocole.
- La prise en compte dans les contrats du temps réellement travaillé.
- L'octroi de contrats à temps plein .
- Qu'aucun salaire ne soit inférieur au SMIC et que les indices de rémunération soient analogues à ceux des personnels titulaires.
- Que les personnels perçoivent les mêmes indemnités que les titulaires de formation initiale (ISOE - IFTS - IAT...).
- L'application du réexamen de la rémunération des CDI tous les 3 ans (Décret 86-83 modifié).

Le SFOERTA continuera de revendiquer :

- Le retour à la référence hebdomadaire pour le temps de travail.
- Des contrats CDI à temps plein ou à temps partiel non imposé, en lieu et place des faux contrats de vacations ou de CDD à 70%.
- Un dispositif national de formation continue des personnels accessible à tous.
- De vraies possibilités de promotions pour tous.
- Une vraie politique de prévention et de formation à l'hygiène et à la sécurité pour chaque agent.

TOUS ENSEMBLE NOUS ETABLIRONS LE RAPPORT DE FORCE NECESSAIRE

**POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOS INTERETS
VOTEZ FORCE OUVRIERE**

FO EST UN SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT A VOTRE ECOUTE

